Conseil municipal du 23 juin 2026
Commune du Givre – E202606-02

E202606-02 Attribution de subventions 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération D202601-05 relative au vote du budget principal 2026,

Vu les demandes des associations pour cette année 2026,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de soutenir Le mouvement associatif.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2026 à :
  - UNC 80,00 €
  - Secours Catholique 300,00 €

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 24 juin 2026

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre

MAIRIE DU GIVRE 85 (Vendée)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le **mardi 23 juin 2026 à 18h40**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Monsieur Stéphane LEMARCHAND adjoint au Maire,

Madame Hélène BARRAUD, madame Véronique BAUDAIN, monsieur Serge BLAINEAU, monsieur André DAGLAND, monsieur Baptiste GLUMINEAU, monsieur Alexandre LAPORTE, madame Monique LAULOM, monsieur Jean-Baptiste PATARIN et madame Françoise USELDINGER conseillers municipaux.

Absents représentés :
Absents représentés :
Madame Liliane PANTEIX donne pouvoir à madame Jennifer LIBAUD,
Madame Claudine DENIS donne pouvoir à madame Hélène BARRAUD,
Absents excusés :
Mesdames Liliane PANTEIX, Claudine DENIS, Anne POTIER et monsieur Sébastien GREFFARD,
Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Françoise USELDINGER est désignée secrétaire de séance.